

NOV' HABITAT

BIEN VIVRE EN CHAMPAGNE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NOV'HABITAT

DU 15 NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2026

TRAVAUX • LOYER • ENTRETIEN

Le représentant des locataires défend vos droits



Élections des locataires Hlm

VOTEZ!

AGENDA:

**> DU 15 NOVEMBRE
AU 30 NOVEMBRE :
VOUS POUVEZ VOTER !**

> LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2026 :
DÉPOUILLEMENT DES BULLETINS
ET RÉSULTATS DES VOTES

TOUT SAVOIR EN 2 MINUTES

LES ÉLÉMENTS CLÉS À CONNAÎTRE

>>>>>>>>>> POUR TOUT COMPRENDRE :

1. EN VOTANT, JE CHOISIS LES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

Ils feront entendre ma voix dans toutes les instances de décision pendant 4 ans.

2. JE PEUX VOTER SI JE SUIS TITULAIRE D'UN BAIL DE LOCATION D'UN LOGEMENT HLM DEPUIS AU MOINS 6 SEMAINES AVANT LA DATE DE L'ÉLECTION

Un seul vote par logement sera pris en compte.

3. JE POURRAI VOTER DU 15 NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2026.

NOV'HABITAT me prévient un mois à l'avance des modes de vote à ma disposition :

> LE VOTE PAR CORRESPONDANCE : en renvoyant mon bulletin qui me sera adressé.

> LE VOTE PAR INTERNET : En me connectant sur une plateforme dédiée, en n'oubliant pas, au moment du vote, de me munir de mon identifiant et de mon mot de passe (adressés ultérieurement).

4. AFFICHAGE DES RÉSULTATS APRÈS LE DÉPOUILLEMENT

Les résultats seront affichés dans le hall de ma résidence et dans mon journal des locataires, après le dépouillement des bulletins.